

## COMITÉ TECHNIQUE LOCAL DU 3 FÉVRIER 2021

### Compte rendu

#### Ordre du jour :

1. *Tableau de veille sociale 2019,*
2. *Première réunion du comité de suivi de la charte d'engagement de la DDFIP29,*
3. *Concentration de l'ensemble du recouvrement forcé des créances patrimoniales,*
4. *Expérimentation d'une entraide entre les SPF d'Eure et Loir et le SPFE de Brest,*
5. *Action commune sur la relance amiable des successions entre le SPFE et le PCRFP,*
6. *Rattachement au CAMID en assignation comptable sur la DDFIP29 du marché « Agence de voyages »,*
7. *Questions diverses.*

Le Comité technique du Finistère s'est tenu le 3 février 2021 en visioconférence, il était présidé par Mme BRIGANT, Directrice départementale.

En réponse à notre [déclaration liminaire](#) et notamment à nos critiques sur le déploiement du NRP, la Directrice a expliqué recenser les difficultés d'adaptation et maintenir sa vigilance...(sic), elle a poursuivi en indiquant que malgré le contexte, l'arrêt des réformes issues de décisions politiques n'est pas à l'ordre du jour..(re sic).

En réponse à notre intervention pour dénoncer le recrutement de 250 contractuels censés apporter un soutien au traitement des fonds de solidarité versés aux entreprises, la Directrice a indiqué que l'objectif n'était pas de faire de ces renforts des spécialistes de la fiscalité..Pour le Finistère, la DG aurait autorisé le recrutement d'un contractuel..

En réaction à notre position contestant le rapport de M BASSERES préconisant la suppression de la responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables publics, la Directrice a estimé que cette réforme n'était pas envisagée dans un horizon proche...

**F.O.- DGFIP29 a rappelé ses positions suite aux déclarations de la Directrice à savoir que le NRP, sous couvert de renforcer la DGFIP, allait bien au contraire en réduire drastiquement les implantations et conduire à désorganiser les services au détriment de la qualité des missions, du service rendu aux usagers, et des conditions de travail des personnels.**

Pour **F.O.- DGFIP**, la poursuite de la mise en œuvre du NRP sur fond de crise sanitaire et dans un contexte d'augmentation de la charge de travail pour les personnels est incompréhensible, d'autant que le regroupement des sites de la DGFIP se situe à rebours des besoins de proximité révélés par la crise !

Nous avons dénoncé, à nouveau, le recrutement de contractuels à la DGFIP alors que

notre administration vient à nouveau de subir près de 2 000 suppressions d'emplois, pour **F.O.- DGFIP** cette réponse au besoin de renfort des SIE n'est absolument pas à la hauteur des exigences techniques requises !

Enfin, sur la question du contenu du rapport de Monsieur BASSERES qui, rappelons-le, fut Directeur Général de la Comptabilité Publique, nul besoin d'être grand clerc pour voir dans ses préconisations une nouvelle attaque portée contre le réseau de la DGFIP en lien avec celle du NRP !

Nous rappelons qu'il n'y a pas si longtemps le Ministre DARMANIN envisageait ni plus ni moins d'externaliser les missions du secteur public local vers les collectivités locales dans le cadre de la généralisation des agences comptables. Si cet abandon de mission n'a pas eu le succès escompté à l'époque, sauf peut être auprès de rares ordonnateurs dont le Maire de Levallois-Perret... pour autant, la technostructure ne désarme pas bien au contraire en ce qui concerne ses velléités de liquider les missions de la DGFIP !

### **Tableau de veille sociale 2019 :**

Rappelons que ce dispositif est un outil censé apporter des éléments de veille à la Direction en vue d'améliorer les conditions de vie au travail et, dans cette optique, ce document collecte année après année des indicateurs statistiques susceptibles de déclencher des points d'alerte sur certains services. **F.O.- DGFIP29** a demandé qu'à l'avenir cette restitution puisse se faire l'année suivant celle ayant servi de référence au recensement des informations.

Les éléments recensés au titre de l'année 2019 font apparaître une relative stabilité des indicateurs : nombre de jours de congés maladie, nombre de jours portés dans le CET, nombre d'écartements horaires, fiches de recensement du risque psychosocial...etc.

Le taux de couverture des effectifs départementaux résulte du différentiel entre les agents affectés (1077) et ceux disponibles (969) déductions faites du temps partiel, congés de maladie ordinaire et longue maladie, formations, absences diverses : ce taux pour la DDFIP29 est de 90%.

Concernant les points d'alerte sur certains services, le tableau de veille fait apparaître 60% des signalements relevant de violences externes pour les SIP du département, il est aussi observé sur ces services, une surreprésentation du nombre d'arrêts maladie de courte durée.

**F.O.- DGFIP29**, lors de son intervention, a rappelé que le TBVS était un outil parmi la boîte à outils de la Direction Générale en ce qui concerne le suivi des conditions de travail. Entre le baromètre social, les DUERP, espace de dialogue etc.... on n'est pas loin du salon du bricolage...

Au-delà de la prise de température, encore faudrait-il se donner les moyens de la faire baisser... Pour **F.O.- DGFIP29**, cela passe par la mise en place d'un véritable outil de recensement susceptible de mettre en adéquation les charges de travail avec les moyens alloués. Malheureusement, les suppressions d'emplois à la DGFIP ont plus que jamais le vent en poupe et elles ne font que répondre aux dogmes de l'austérité budgétaire, ce qui est inadmissible !

La délégation **F.O.- DGFIP29** a rappelé les conséquences néfastes qu'un taux de couverture de 90% des effectifs auquel il faut ajouter une vacance de 21 emplois, faisaient peser

sur les conditions d'exercice des missions et les conditions de travail des personnels. Si on y ajoute les suppressions d'emplois, c'est bien la triple peine qui nous est infligée !

Enfin, concernant les violences externes signalées de façon significative au niveau des SIP, **F.O.- DGFIP29** a de nouveau évoqué la sécurité des personnels en lien avec les événements dramatiques survenus à l'agence pôle emploi de Valence. Du fait de la nature des fonctions exercées à la DGFIP, et sans vouloir inquiéter la communauté professionnelle, nous avons indiqué à la Directrice que nous n'étions pas à l'abri de ce genre de risque, en lui demandant les dispositions qu'elle entendait prendre sur le sujet.

En réponse, la Directrice a indiqué sa préoccupation au regard des comportements d'agressivité que la crise sanitaire pouvait conduire à amplifier. Elle a appelé à la plus grande vigilance, invitant les responsables de services à lui faire remonter les besoins en termes de vigiles dont le financement a d'ores et déjà été prévu au budget 2021 de la Direction.

**F.O.- DGFIP29** a pris acte, tout en faisant remarquer l'isolement de collègues à l'accueil sur certains sites, et nous avons aussi exprimé notre inquiétude au regard de ceux qui intervenaient au sein des accueils de proximité.

Un point a été fait également sur le télétravail, la Directrice a indiqué poursuivre sa réflexion quant à son organisation post crise sanitaire, tout en rappelant la difficulté de faire vivre les collectifs de travail et humains ; cette organisation, à l'équilibre complexe, doit passer aussi, selon elle, par une formation des encadrants. Elle a proposé aux représentants du personnel un second groupe de travail sur le sujet.

Toujours sur le sujet du télétravail, **F.O.- DGFIP29** a indiqué que les enseignements de la crise conduiraient à faire perdurer ce dispositif et que, par conséquent, il était primordial de repenser l'organisation du travail de façon globale. Cela passe aussi par la définition d'une véritable méthode pour la mise en œuvre du télétravail et aussi par une politique d'encadrement basé sur la confiance.

**F.O.- DGFIP29** a aussi rappelé sa revendication pour que le télétravail demeure dans un cadre de volontariat, nous portons aussi notre revendication d'indemnisation forfaitaire pour la prise en charge des frais engagés à leur domicile (chauffage, électricité etc...).

**F.O.- DGFIP restera vigilant et exigeant sur le sujet du suivi du télétravail dans l'intérêt collectif et individuel des personnels.**

### **Première réunion du comité de suivi de la charte d'engagement de la DDFIP29 :**

Cette charte d'engagement pour le service d'accueil de proximité a été signée entre la DDFIP du Finistère, le Préfet, la Présidente du Conseil départemental ainsi que les présidents des maires du Finistère et de l'association des maires ruraux.

Cette charte vise à associer les élus locaux dans la mise en œuvre des accueils de proximité. Une première rencontre a eu lieu le 18 décembre 2020, il est prévu des rencontres bi annuelles dans le cadre d'un Comité de suivi. Des précisions ont été apportées aux élus en ce qui concerne les Conseillers aux décideurs locaux (CDL), 2 collègues ont commencé à intervenir en lien avec 3 Communautés de Communes (Pays des Abers Plabennec, Pays des Légendes Lesneven, Pays de Landerneau Daoulas).

La Directrice a indiqué que, depuis le 13 janvier, 80 usagers avaient été reçus sur les accueils de proximité exprimant sa satisfaction au regard du dispositif...Elle a poursuivi en expliquant que cela permettait une offre plus étendue qu'auparavant... tout en se disant confiante pour la suite...

Les représentants **F.O.- DGFIP29** n'ont pas manqué de lui rappeler que dans le monde d'après, le NRP c'est 1 000 implantations territoriales de la DGFIP en moins ! Nous restons plus que dubitatifs sur un dispositif invitant les usagers fragiles précisément en rupture avec la e-administration à prendre rendez-vous sur Internet !! Nous avons rappelé que jusqu'à présent, toutes les enquêtes avaient démontré le haut niveau de satisfaction des usagers vis à vis de nos services, alors pourquoi casser un système qui fonctionne ?

**Pour F.O.- DGFIP, l'accueil de proximité et le NRP s'inscrivent dans un schéma idéologique tout en poursuivant un objectif de réduction des coûts dans le cadre d'une adaptation constante à la baisse de nos effectifs !**

Pour **F.O.- DGFIP**, ces points de contact, comme les verres du même nom, sont sans doute plus modernes, moins chers, avec quelques inconvénients supplémentaires au passage, mais c'est oublier que leur principal office est de faire disparaître les lunettes, pas d'améliorer la vue...

D'ailleurs, où étaient-ils ces points de contact pendant la crise ? En quoi des permanences, que les agents expérimentés ont connues autrefois avant que les coupes dans les effectifs ne conduisent à les abandonner, sont-elles une ébouriffante innovation, fussent-elles négociées avec les élus ?

Nous savons bien, et même si les élus font quelquefois mine de l'oublier, que leur espérance de vie est faible. Elles sont au service public ce que les pop-up stores sont au commerce de proximité : des opérations commerciales à vocation publicitaire. !

Au-delà de l'affichage et de la communication de la Direction, la délégation **F.O.- DGFIP29** est intervenue longuement sur la problématique de formation des collègues qui vont devoir aller en front-office : front-office qui pourrait bien se transformer en ligne de front au regard de la précipitation avec laquelle cette réforme est lancée à grand renfort de communication médiatique.

Malgré leur engagement, leur implication, leur conscience professionnelle et leur sens du service public, nous avons rappelé notre vive inquiétude à l'égard de nos collègues qui vont devoir appréhender, dans l'urgence, la fiscalité, métier très technique demandant plusieurs années d'expérience, d'autant que se profile à l'horizon la campagne IR 2021... Un prochain comité technique dont nous avons demandé la tenue en amont de la campagne IR, fera un point d'étape sur l'accueil de proximité..

### **Concentration de l'ensemble du recouvrement forcé des créances patrimoniales :**

Les services de publicité foncière et d'enregistrement ne disposant pas de module de recouvrement forcé, la totalité du recouvrement forcé des créances d'enregistrement et de publicité foncière sera désormais concentrée au sein des SIE (Brest, Morlaix et Quimper Ouest) et du PRS. Les créances ayant déjà fait l'objet de poursuites seront, quant à elles, transférées au sein du PRS.

A l'échelon national, pour un nombre de dossiers qui peut sembler limité, 33 000 rede-

vables et 200 déchéances de paiements différés et/ fractionnés, les enjeux financiers sont toutefois importants... 33 000 dossiers représentent une somme de 3 milliards d'€ et la dette cumulée faisant l'objet de poursuites (200 dossiers transférés aux PRS) s'élèvent à 1 milliard d'€. Pour le Finistère, 99 dossiers seraient en reste à recouvrer par les SIE et le PRS pour un montant de 2 326 590 millions d'€.

**F.O.- DGFIP29** a souligné que cette logique de concentration était systématiquement à l'œuvre au sein de notre maison où le regroupement et la spécialisation tiennent lieu de stratégie unique au nom d'une efficacité toujours pas démontrée. Sur le sujet précis de ce point à l'ordre du jour, nous nous sommes étonnés quant à la logique fonctionnelle par rapport aux SIE ! A moins qu'il ne s'agisse d'anticiper la diminution des impôts de production, idée à la mode actuellement....

La Directrice a simplement indiqué que pour l'instant les deux acteurs SIE et PRS seraient à la manœuvre, n'excluant toutefois pas des évolutions à terme pouvant conduire à un transfert global au PRS...

### **Expérimentation d'une entraide entre les SPF d'Eure et Loir et le SPFE de Brest :**

Une expérimentation d'entraide est en cours depuis fin 2020, elle consiste à ce que les agents des SPE d'Eure et Loir apportent un soutien au SPFE de Brest, en vue de résorber ses délais de publication. L'entraide ne porte que sur les travaux de publication en lien avec Télé actes : ventes, attestations et inscriptions, les actes complexes nécessitant une expertise ne pouvant être traités directement.

**F.O.- DGFIP29** a rappelé que les nombreuses suppressions d'emplois fléchées sur les services des Hypothèques ces dernières années avaient mis sous pression les services actuels de publicité foncière. Nous avons aussi insisté sur la nécessaire formation à apporter aux équipes sur cette mission très technique et juridique. La Direction a indiqué la reprise des formations en présentiel et par petits groupes, un collègue du Morbihan va se déplacer dans ce sens prochainement.

### **Action commune sur la relance amiable des successions entre le SPFE et le PCRP :**

La mise en place des pôles de contrôle des revenus et du patrimoine (PCR) fin 2016 s'est accompagnée de la prise en charge de la relance amiable des déclarations de successions par les services de l'enregistrement (précédemment en fiscalité immobilière).

La Direction fait le constat aujourd'hui que le volume des déclarations de successions est important, que les applicatifs de gestion n'ont pas permis une relance amiable efficiente et qu'il convient, en conséquence, de mener des actions ciblées sur les enjeux...Opération conjointe à mener entre le SPFE de Quimper 1 et le service du PCR localisé à Quimper.

**F.O.- DGFIP29** a tenu à rappeler certains éléments de contexte, à savoir que l'application « relance des Successions » a été définitivement fermée au cours du second semestre 2018 et que la nouvelle application est arrivée seulement début avril 2019... Manifestement pendant tout ce laps de temps la relance amiable des successions n'était pas la priorité de la DGFIP... Dans le même temps, les SPFE étaient complètement débordés en lien avec des charges très importantes et un manque de personnel, sans parler du déménagement sur Quimper...

Lors du Comité technique du 24 novembre 2015, en amont de la mise en place du PCR

dans le Finistère, nous avons alors expliqué, à l'époque, l'importance selon nous de maintenir la mission de gestion de la relance amiable des successions (ex FI) au sein du PCRP, en vue de préserver la qualité du contrôle fiscal. Pour autant, la Direction avait maintenu le schéma cible de la Direction Générale avec le transfert de la mission de la relance succession vers les services « enregistrement » des SIE puis vers les SPFE...

**Si les propositions de F.O.- DGFIP29 avaient été retenues à l'époque nous n'en serions sans doute pas là aujourd'hui où des services doivent servir de variable d'ajustement pour tenter de pallier aux erreurs du passé...**

### **Rattachement au CAMID en assignation comptable sur la DDFIP29 du marché «Agence de voyages» :**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, le CAMID devient le CIMob (Centre interarmées du soutien à la mobilité) il assurera la fonction d'opérateur unique en charge des frais de déplacement du Ministère des Armées.

Ce contexte entraîne le transfert de trois contrats importants en provenance de la DDFIP du Pas-de-Calais vers la DDFIP du Finistère. Cette activité pouvant générer 20 000 demandes de paiement par an se traduira par l'implantation d'un emploi de catégorie C au sein de la Division État.

### **Questions diverses :**

**F.O.- DGFIP29** a souhaité avoir des précisions quant au déploiement du dispositif dit du « zéro cash » à la DGFIP.

La Direction a indiqué la date du 1<sup>er</sup> mai prochain pour la mise en place du zéro cash, il resterait deux caisses résiduelles à Brest et Quimper pour des opérations limitées, prévues par la réglementation : amendes pénales, décaissement pour les opérations particulières et très limitées. Les terminaux de cartes bancaires (TPE) demeureront sur tous les sites de la DGFIP, il est envisagé de les positionner dans les zones d'accueil...

Bien loin d'améliorer le service public, voilà un nouveau dispositif qui ne manquera pas de fragiliser encore davantage certaines populations d'usagers. Une fois de plus, l'administration va mettre en place une usine à gaz qui ne manquera pas de créer aussi de la confusion lorsque les agents de la DGFIP se verront contraints de renvoyer les contribuables chez les buralistes... !

**À la Direction qui nous explique que ce dispositif est une extension du service public, nous rétorquons qu'un bureau de tabac n'est pas un service public et que le zéro cash est un abandon de mission !**

**La délégation F.O.- DGFIP29 : Murielle MORICCI (SIP Quimper Est), Florence JAVELLOT (EDR), Thierry ROLLAND (SIP/SIE Châteaulin), Erick GUERRY (Permanent F.O.- DGFIP29).**

